

# LES 3 TYPES DE LICENCES FFCT

1 - Le CMNCI (certificat médical de non contre-indication à l'activité) est désormais valable 3 ans.

2 – Les 3 formules de licences : vélo balade, vélo rando et vélo sport

- **Vélo Balade** : pratique occasionnelle ou débutante.  
Pas de certificat médical donc moins de conditions favorables sur les indemnités en cas de décès (surtout cardio-vasculaire)  
Le comité directeur n'a pas retenu cette option compte tenu que le club prend l'assurance annuelle pour l'accueil des nouveaux licenciés.  
Cette licence ne permettra pas de participer à certaines épreuves (brevets, organisations fédérales).
- **Vélo Rando** : pratique régulière, c'est la licence du cyclotouriste que nous souscrivons depuis longtemps.  
Le CMNCI (de moins de 12 mois) sera fourni à la première licence et sera valable 5 ans. Un auto-questionnaire de santé devra être rempli chaque année pour confirmer la validité du CMNCI. En cas de problème médical particulier un nouveau CMNCI devra être fourni.
- **Vélo Sport** : pour pouvoir participer aux épreuves cyclosporatives (sauf les mineurs) le CMNCI devra être fourni chaque année.
- **les tarifs licences et assurances sont identiques pour les 3 formules.**
- **on peut changer de licence en cours d'année à condition de respecter la règle des CMNCI.**

Ne pas oublier que la valeur des capitaux varie en fournissant un test à l'effort de moins de 2 ans (surtout en cas de décès AVC/ACV) pour les pratiquants vélo rando et vélo sport.